



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 avril 2019 à 15 h, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Annie Bel et Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres absents ou excusés : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Date de convocation : 8 avril 2019. Réunion sans condition de quorum faisant suite à la réunion du 5 avril 2019 convoquée le 19 mars 2019 et qui n'a pu se réunir en l'absence de quorum.

**4 – AUTORISATIONS DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ POUR LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT LA RÉNOVATION DU CIS DE RODEZ**

Vu le rapport n° 6.

Vu les articles L 1414-2, L 1424-27 et L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 5 avril 2019.

Considérant que le caractère vétuste des bâtiments du Centre d'Incendie et de Secours de Rodez oblige à envisager une rénovation complète de ces locaux et qu'il a donc été décidé pour cela de faire réaliser une étude de faisabilité qui devra démontrer la faisabilité technique et financière de ce projet, les réaménagements et la rénovation énergétique du bâtiment à effectuer et comparer ce projet avec la construction d'un bâtiment neuf.

Considérant que la procédure d'appel d'offres ouvert a été retenue compte-tenu de la complexité d'estimation du coût prévisionnel de cette opération car en effet l'ampleur des travaux à réaliser mais aussi l'état de l'existant qui ne sera connu précisément qu'aux termes de l'étude de faisabilité rendent difficile l'estimation de l'ensemble des prestations pour la même unité fonctionnelle (maîtrise d'œuvre, CSPPS, CT, études de sol, ...), de sorte qu'il est apparu opportun d'adopter une procédure formalisée.

Considérant que l'avis de publicité a été déposé sur le profil d'acheteur www.e-occitanie.fr du SDIS de l'Aveyron le 7 février 2019, ainsi qu'au BOAMP et au JOUE, avec une date limite de réception des offres fixée au 11 mars 2019 et que 5 candidats ont répondu par voie dématérialisée dans les délais imposés :

- François Poux architecte (12160) avec l'économiste Bouloc (12000),
- la Sarl HEMIS - AMO (24000),
- la SCP ROZIER et GINISTY (12500) avec le BET CETEC (12000),

- l'ATELIER TRIADE (12000) avec le BET INSE (12850) et l'économiste TREC (12450),
- MARIE NEDELLEC Architecte (12310) avec le BET INSE (12850) et l'économiste Russery (12330).

Considérant enfin que la commission d'appel d'offres a choisi comme titulaire l'atelier TRIADE avec le BET INSE et l'économiste TREC et qu'il appartient au bureau du conseil d'administration de prendre acte de ce choix et d'autoriser le président à signer les marchés y afférents ainsi que toute pièce en portant exécution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- prend acte du choix de la commission d'appel d'offres,
- autorise le président à signer les marchés y afférents ainsi que toute pièce en portant exécution

Fait à Rodez, le **24 AVR. 2019**

Le Président,



Jean-Claude Anglars